Que doit donc faire le ministère? Il ne doit, comme l'a dit Lord Elgin dans une conversation privée, *ni craindre ni se fâcher*.. Il ne faut pas qu'une translation du siège du gouvernement ait lieu, parce qu'on veut punir la canaille qui a brûlé le Parlement et insulté le représentant de la Souveraine. Nous ne supposons pas que ce pût être par crainte: les ministres actuels ne sont pas susceptibles de ce *sentiment*. Il ne faut pas non plus que cette translation ait lieu pour satisfaire quelques mécontents, ou pour servir l'amour propre blessé de quelques individus. Cette importante question doit se décider, ce nous semble, conformément aux vœux du pays, et par pays nous entendons "les libéraux." Comment en effet voudrait-on que le ministère eût à écouter sur ce point des hommes qui ont été les instigateurs et auteurs des troubles et des brigandages dont Montréal a été le théâtre.

Est-ce que par hasard le ministère doit quelque chose à ces hommes-là? Est-ce d'eux qu'il doit recevoir ses inspirations? Nullement ce sont les Libéraux et les soutiens du ministère qui doivent le guider dans sa décision au sujet du siège du gouvernement. C'est leur avantage et c'est leur commodité qu'il doit consulter en premier lieu. Il doit se souvenir que la population est composée de deux origines et qu'il est des plus désirable que leurs députés s'assemblent en un lieu où ils rencontrent des sympathies et une population qui parle la même langue qu'eux. Il devra donc conclure tout naturellement que Toronto ne saurait convenir comme Capitale du Canada-Uni; car c'est la ville Tory par excellence et où la langue française ne se parle pas du tout —Voilà pour le ministère.

Quant à Lord Elgin, ses antécédents nous rassurent pleinement sur les motifs qui le guideront dans la décision de la question du siège du gouvernement. Son Excellence se souviendra d'ailleurs que, le 23 mai dernier, elle a répondu comme suit à l'adresse de l'assemblée Législative au sujet du siège du gouvernement:

"Messieurs, Le sujet de votre adresse demandant l'exercice de la prérogative royale dans une matière qui requiert une très sérieuse considération, recevra toute mon attention. Je ne dois cependant pas vous cacher que SELON MOI, un changement aussi sérieux dans cette politique, *ne devrait pas être risqué légèrement*, et que, *pardessus tout*, la raison d'une apparente nécessité (dans le moment) pour ce changement, ne doit pas exercer une influence INDUE sur l'adoption de ce changement."

En conclusion, nous espérons que la presse de Montréal et surtout de Québec va de nouveau s'occuper activement de la question qui se décidera sous peu. Que le Ministère sache ce que veut à ce sujet l'opinion publique dans le Bas-Canada; il se trouvera alors en état d'agir avec connaissance de cause et en conformité avec les vœux de la majorité.

Communiqué.

(Extraits du *Journal de Québec.*)

La religion, M. Chiniquy et l'*Avenir*.

DEUXIÈME ARTICLE.

. . . . . .

. . . Pourquoi donc encore une fois soustraire à la poussière du passé les mauvaises pages de l'histoire Européenne! pourquoi répéter qu'il y a eu, d'âge en âge, de méchants prêtres! pourquoi donner pour la millième fois le récit des contentions religieuses, dont le souvenir est si vieux, que la philosophie moderne, par crainte du ridicule, n'a pas osé les rajeunir dans ses luttes acharnées contre le sacerdoce et l'Eglise du Christ! Pourquoi! pour prouver que le clergé Canadien est méchant, corrompu, ennemi naturel du peuple, s'engraissant de sa chair et, dans sa soif de sang, aiguisant sans cesse le poignard pour l'assassinat!....

Que diriez-vous, si nous avions le hideux courage de descendre dans l'abîme du passé afin d'y ramasser toutes les iniquités commises en dehors du sacerdoce depuis le commencement du monde; que, chargé de ce fardeau hideusement colossal, nous remontions à la surface, au présent, et que dévoilant avec complaisance les immenses misères de l'humanité, nous disions à la société: Voilà tes crimes!.... Tu mérites de périr!..... Au Canada, voilà les forfaits des individus et des peuples depuis la création, il faut que tu t'offres en immolation pour les expier!.... Que répondriez-vous? Vous frémiriez de colère et d'indignation, et l'immolation serait pour nous!....

Nous ne vous demandons plus les motifs de votre haine pour le prêtre; la cause de cette fraternité de la destruction, nous venons de la développer suffisamment. Le prêtre n'a-t-il pas, en effet, moralisé la société? ne l'a-t-il pas soulagée, lorsqu'elle souffrait? ne l'a-t-il pas instruite? Privé des joies de la vie domestique et de la famille, a-t-il manqué aux obligations de sa mission publique dans le sacerdoce? a-t-il manqué jamais de venir au secours du jeune talent qui voulait se produire, au risque, souvent, de réchauffer un serpent se débarrassant de la reconnaissance par l'ingratitude, la perfidie et les calomnies de la haine?

Ses œuvres sont là pour prouver qu'il a noblement rempli sa mission.....

Préparez-vous pour le travail, préparez-vous pour les œuvres, car, puisque vous répudiez le prêtre, puisque vous le couvrez d'ignominie et de honte; puisqu'il n'est plus digne de la mission que lui a confiée le Christ, il faut bien que vous le remplaciez, pour accomplir la prophétie du Christ qui a promis au monde la perpétuité de son Eglise par l'apostolat. Il lui faut un sacerdoce qui, donnant le coup de pied à l'autre, vous l'avez dit, soit plus pur, plus dévoué; s'offrant incessamment au poignard de l'assassin pour accomplir la loi de son être; allant dans la tuerie présenter la gorge au couteau du "*chourineur*," quand le bourreau ne veut pas de victimes; courant, dans l'intervalle, au devant de toutes les misères humaines pour les soulager; vous jettant dans les hôpitaux pour placer quelques gouttes de la rosée du ciel sur la langue brûlante du pestiféré qui demande le prêtre; allant prêcher la tempérance, cette vertu qui sauve les peuples, de paroisse en paroisse; vous enfonçant dans la forêt pour y conduire et y encourager le colon, ou pour annoncer aux tribus sauvages la bonne nouvelle de l'Evangile; créant partout des colléges et des institutions de tout genre à la place de ceux que vous aurez détruits, car, avec le prêtre, vous le savez, ces œuvres doivent périr....

Chronique des *Mélanges*.

CALIFORNIE.—Un M. Smith, ci-devant de Montréal et maintenant à San Francisco en Californie, écrit à un de ses amis en Canada une lettre où se trouve le passage suivant: "Si quelqu'un me demandait s'il est sage de venir en Californie, je lui dirais qu'il pourrait avoir ici beaucoup d'or, s'il avait l'intention de faire de lui-même un *parfait esclave* pour le gagner. Il y a ici des centaines d'individus qui souhaiteraient beaucoup d'être encore dans les pays d'où ils sont partis." C'est vraiment encourageant; et j'avertis mes lecteurs que l'envie d'aller en Californie *commence à me passer*!

ANNEXION.—Le *Transcript* de jeudi contient un excellent article où il combat vigoureusement ses confrères de la *Gazette*, du *Herald* et du *Courier* en ce qui regarde l'annexion. Il est d'avis (et tous les hommes sensés sont avec lui) que le Canada n'est nullement prêt à s'annexer, quand même il voudrait en venir à cette extrémité. Des articles comme celui-là font honneur à leurs auteurs, et montrent que ceux-ci ne considèrent pas le sujet à travers le bandeau de leurs préjugés, et ne se laissent pas en cela guider par les passions du moment.

LORD ELGIN.—C'est aujourd'hui que Lord Elgin fait son entrée à Toronto. On paraît craindre que les tories ne veulent s'opposer aux démonstrations des libéraux. En attendant S. E. a visité *Paris, Galt, Guelph, Woodstock, London*, Port Sarnia, etc. Il a été reçu partout avec le plus grand respect et les plus grandes démonstrations de joie.

M. PRICE.—L'hon. M. Price, membre du ministère, vient d'adresser au *Globe* de Toronto une excellente lettre, que la *Minerve* a traduite dans sa feuille d'hier soir. C'est un écrit qu'il serait désirable de voir reproduit par toute la presse libérale.

CHEMIN DE FER DE MELBOURNE.—Les citoyens de Québec viennent d'autoriser, autant qu'ils le peuvent, leur conseil municipal à émettre des bons de la Cité au montant de £100,000 pour faciliter la construction du chemin de fer de Québec à la Pointe-Lévi. On ne devait pas s'attendre à moins de la part de la population de Québec. Il faut maintenant qu'elle exécute son grand projet.

UN DECES.—Courtemay, qui a été arrêté et mis sous caution durant les émeutes du mois d'août, est mort samedi soir et a été inhumé dimanche.

NOMINATIONS.—La *Gazette Officielle* de samedi annonce la nomination de William Hume Blake, écr., solliciteur général pour le H. C., comme Chancelier de Sa Majesté pour le Haut-Canada, celle de James Christie Palmer Esten, écr., pour être un des Vice-Chanceliers de S. M. pour le H. C., et celle de Andrew Norton Buell, écr., pour être Régistrateur de la Haute-Cour de Chancellerie de S. M. pour le H. C.

M. THOMAS WILSON.—M. Thomas Wilson est le Président de la Ligue à Québec, et comme tel il juge à propos d'adresser de temps à autre des épîtres aux habitants des Provinces d'en bas; c'est la *Gazette de Québec* et le *Chronicle* qui les publient d'ordinaire. Dans sa dernière épître il annonce au monde que le Canada n'a plus que deux partis à prendre: ou se rendre indépendant ou s'annexer!! M. Wilson ajoute qu'il est pour l'indépendance et contre l'annexion; la *Gazette de Québec* fait une semblable déclaration. C'est *très important* pour le public et surtout pour l'avenir du Canada!

VAISSEAUX.—Au 5 courant, il était arrivé à Québec 1049 vaisseaux formant un tonnage de 423,605 tonneaux; c'est 48 vaisseaux et 13,845 tonneaux de plus qu'en 1848.

UN YANKEE!—Un américain de St. Louis est en ce moment à la tête d'une industrie nouvelle. Il paraît qu'il vend des cercueils de *seconde main*! On ne dit pas s'il fait fortune.

L'HON. MALCOLM CAMERON ET L'ANNEXION.—Le *Witness* d'hier, contient la lettre suivante que lui a adressée l'hon. M. Cameron, membre du ministère: "Monsieur, je vois par votre Prospectus pour l'année 1850, que vous vous proposez de discuter dans votre journal la question de l'Annexion aux Etats-Unis; et je considère que c'est-là une violation du principe sur lequel le *Witness* s'est appuyé en commençant, et un manquement au contrat conclu avec les souscripteurs originaux, puisqu'il était distinctement entendu que la politique et l'esprit de parti seraient également évités, et que le *Witness* serait purement un journal-de-famille religieux. Maintenant, *comme je regarde la question de l'Annexion* non seulement comme une question politique, mais *comme un commencement de trahison* (*like constructive treason*) ou la conspiration d'une bande d'hommes désappointés et déloyaux pour démembrer l'empire, je ne peux m'empêcher d'élever la voix pour nullifier le peu d'influence que mon nom peut avoir donnée au *Witness*; et de même que j'ai cru de mon devoir de donner mon opinion en faveur de ce journal et de ses principes la première année de son existence, de même aussi je vous prie maintenant d'être assez juste envers moi pour publier cette protestation de ma part contre toute la ligne de conduite de votre journal depuis le 25 avril, et spécialement contre la part active qu'il prend en faveur de l'Annexion. Et tout en priant sincèrement que vous puissiez entrer dans la voix de la vérité et quitter ceux qui rêvent un changement, je demeure votre obéissant serviteur, Malcolm Cameron."

TENURE SEIGNEURIALE.—C'est aujourd'hui que les députés s'assemblent pour s'entendre au sujet des mesures à adopter en ce qui regarde la tenure seigneuriale.

DÉLINQUANTS.—Durant la semaine dernière, la police a arrêté, dit la *Minerve*, 72 délinquants en cette ville, et mercredi elle a saisi 1722 pains qui n'avaient pas le poids voulu par la loi.

UN FEU.—Le feu a consumé samedi, près la Montagne, une grange avec 30 ou 40,000 bottes de foin; c'est le fait d'un incendiaire, dit la *Gazette*.

LES ON-DITS.—Si l'on en croyait les journaux tories, le siège du gouvernement irait de suite à Toronto, or selon eux c'est la décision du ministère. Néanmoins si l'on peut s'en rapporter un peu à la rumeur publique, le conseil aurait siégé hier matin, *une* majorité se serait prononcé *contre Montréal*, mais il n'aurait pas pu s'en trouver *une* en faveur d'une autre ville. Une rumeur ajoute que tous les membres Canadiens-Français du ministère ainsi que l'hon. M. Leslie auraient dit en Conseil que, si le siège du gouvernement est transféré à Toronto, ils résigneront tous et remettront leurs portefeuilles. Telles sont les rumeurs, qui probablement n'ont qu'une origine fort peu croyable. Toutefois je les rapporte pour satisfaire la curiosité des lecteurs, toujours avides de nouveau.

AUTRES NOUVELLES DE LORD ELGIN.—Les derniers journaux du H. C., reçus hier, annoncent qu'à London la population s'est assemblée pour adopter une adresse à S. E. Lord Elgin, mais que l'assemblée n'a pu en venir à aucune décision, une partie des citoyens criant d'une manière et l'autre criant dans un sens opposé. Les libéraux ont donc adopté une adresse pour eux seuls, et s'étaient mis à élever des arcs-de-triomphe. Mais les tories les ont détruits durant la nuit. Le Maire (tory) a alors écrit à Lord Elgin qu'il n'était pas sûr pour S. E. de se rendre à London, que sa vie y serait en péril. Lord Elgin lui a répondu: "Je m'en vais à London." Il s'y est rendu en effet et était escorté d'une foule considérable. Il a été reçu avec acclamation. Il est bien vrai que les tories (au nombre de 35) ont voulu créer du tapage, et un d'entre eux à même déchargé son pistolet et blessé un libéral. On les a mis à l'ordre, on a incarcéré l'homme au pistolet, et l'on a assermenté des connétables spéciaux.

X.

Nouvelles d'Europe.

ARRIVEE DU STEAMER *CANADA*.

Le Steamer *Canada* est entré le 4 octobre, vers 2 heure de l'après-midi, dans le port de New-York; après une des plus belles traversées qui aient encore été faites. Un mois lui a suffit pour franchir deux fois l'atlantique, avec six jours de relâche.

Le *Canada* nous apporte des dates de Paris jusqu'au 20, de Londres jusqu'au 21, de Liverpool jusqu'au 22 septembre.

Les nouvelles de France sont à peu près nulles: elles se bornent pour ainsi dire, à une maladie de M. Falloux qui semble devoir annoncer la retraite de ce ministre et un remaniement partiel du cabinet.

Le général Rostolan est maintenu pour le commandement en chef de l'armée d'Italie, et le général Randon reste en France.

En Allemagne, la question fédérale paraît approcher d'une solution, au moins provisoire, dont les bénéfices seraient partagés d'une manière à peu près égale entre la Prusse et l'Autriche.

Quant à la Hongrie, elle a vu tomber encore un des derniers boulevards qui lui restaient: Peterwardein s'est rendu. Comorn seul renferme donc désormais dans ses murs les débris de cette héroïque nationalité qui, un moment, a menacé Vienne elle-même. Une nouvelle complication paraît toutefois prête à surgir de cette insurrection à peine éteinte. La Porte a refusé de livrer à la vindicte autrichienne et russe les chefs qui ont cherché un refuge sur le territoire ottoman et parmi lesquels figurent Kossuth, Dembinski, peut-être aussi l'infatigable Bem. C'est là une résistance que le Czar ne rencontera pas sans colère, et qu'il ne serait pas surprenant de le voir s'efforcer de vaincre autrement que par des représentation diplomatiques. Il serait assez curieux que l'Europe Occidentale se trouvât en face d'une nouvelle question d'Orient, pour avoir, les uns étouffé, les autres laissé succomber la Hongrie.

L'Archevêque de Paris vient de convoquer un concile composé des évêques de la province de Paris, de théologiens, de supérieurs, de congrégations et de quelques prêtres éminens. Depuis la révolution, on n'avait pas vu de concile en France, et les articles organiques annexés au concordat sous l'empire, interdisent formellement ces réunions, à moins qu'elle ne soient expressément autorisées par le gouvernement. Or, les évêques qui considèrent, non sans raison, cette législation comme abrogée par la constitution républicaine, n'ont pas voulu demander l'autorisation: sur quoi, le gouvernement fort embarrassé, n'osant ni considérer les articles organiques comme virtuellement abolis, et laisser les évêques se réunir, ni les considérer comme subsistant et les faire respecter, a pris le judicieux parti de donner l'autorisation qu'on ne lui demandait pas, le matin même du jour où se réunissait le concile. On n'est plus maladroit. *Courier des E. U.*

Concile Provinciale de Paris.

C'est le lundi, 17 septembre, que le concile provinciale, convoqué par Mgr. l'Archevêque de Paris, a ouvert ses séances dans la chapelle du séminaire de Sulpice. Voici les details que donne à ce sujet l'*Ami de la Réligion*.

"L'ouverture du concile s'est faite par le sacrifice de la messe, célébrée par Mgr. l'Archevêque de Paris. Assistant au concile, en personne, NN. SS. l'Archevêque de Paris, l'archevêque de Meaux, l'évêque de Versailles, l'évêque de Blois: Mgr. l'évêque de Chartres est représenté par un procureur, M. le supérieur du grand séminaire, vicaire-général.

"M. l'abbé Dupaloup évêque désigné d'Orléans, est également présent. Chaque chapitre est représenté par ses délégués; le chapitre métropolitain a choisi MM. Tresvaux, doyen, et Surat, archiprêtre de Notre-Dame. Les chapitres cathédraux ont un seul représentant.

"Parmi les théologiens du concile, on remarque: MM. de Courson, supérieur général de la Compagnie de Saint Sulpice; le R. P. de Ravignan, de la Compagnie de Jésus; le R. P. Rubillon, MM. Carrière et Icard, directeurs et professeurs au séminaire Saint-Sulpice; M. l'abbé Langlois, supérieur du séminaire des Missions-Etrangères; MM. Annat, curé de Saint Séverin; Corbière, curé de Passy; M. l'abbé Bautain, et plusieurs autres ecclésiastiques distingués par leur science.

"Les pères du concile et les théologiens habitent le grand séminaire; ils se sont astreints à la vie commune et au règlement, dont voici le détail: A cinq heures, lever, oraison et récitation du bréviaire; à sept heures et demie, messe du concile à laquelle assistent tous les évêques en vêtemens pontificaux; à huit heures et demie, congrégation particulière des évêques; à une heure, bréviaire; à tois heures, congrégation générale; à six heures, bréviaire; à trois heures, congrégation générale; à six heures, briviaire; à heures trois quart, prière et coucher. Les deux repas du jour ont lieu à 11 heures et à six heures et demie. Pendant les repas la lecture est faite dans les saintes écritures et la vie de Saint Charles Borromée.

"Le concile est divisé en cinq commissions présidées chacune par un évêque. Ces commissions sont: 1° commission des décrets; 2° commission de la doctine; 3° commission des études ecclésiastiques; 4° commis de la discipline; 5° commission du droit canonique.

"Le métropolitain a proposé aux pères du concile, et désigné avec approbation, les officiers du concile dont les titres suivant; un promoteur, un vice-promoteur, un sécrétaire, un sous-secrétaire, un maître des cérémonies, un aide des cérémonies, des théologiens et des canonistes.

"On sait que l'ordre de préséance dans le concile provincial se règle, non sur la dignité ou la prééminence des siéges, mais sur l'ancienneté de consécration pour les évêques et de prêtrise pour les prêtres fondés de pouvoir des évêques absens, ou d'institution canonique pour les membres des chapitres délégués.

"Le concile s'est constitué: il procède 1° en congrégation particulières; 2° en congrégations générales; 3° en sessions solennelles —Les congrégations particulières sont les commissions ou bureau entre lesquels sont distribuées les matières dont le concile doit s'occuper. Les congrégations générales sont celles dans lesquelles les congrégations particulières font le rapport de leur travail, et le soumettent à la discussion pour former les décrets. Les sessions solennelles sont destinées, à prononcer et à publier les décrets arrêtés dans les congrégations générales.

"Aujourd'hui se sont tenues la première congrégation particulière des évêques, et la première congrégation générale. Les congrégations qui se tiennent dans la matinée s'ouvrent par la première messe, laquelle est célébrée par un évêque. La messe terminée, le métropolitain récite à haute voix la prière dont voici la traduction:

"Nous voici, Seigneur Esprit saint nous voici, retenus, il est vrai, par l'énormité du péché, mais rassemblés spécialement en votre nom; venez à nous, accordez-nous votre assistance, daignez descendre dans nos cœurs; enseignez-nous ce que nous avons à faire; montrez-nous la route où nous devons marcher; exécutez ce que nous devons opérer. Soyez l'unique conseiller, l'unique consommateur de nos jugemens, vous qui possédez seul avec Dieu le Père et son Fils un nom glorieux. Ne permettez pas que nous portions atteinte à la justice, vous qui aimez souverainement l'équité. Que l'ignorance ne nous entraîne pas dans l'erreur; que la faveur ne nous fasse pas flechir; que nous ne fassions acception ni de la dignité ni de la personne; mais unissons nous à vous efficacement par le don de votre seule grâce, afin que nous soyons tout en vous, et que nous ne nous écartions en aucun point de la vérité. Faites que rassemblés en votre nom, nous observions en toutes choses la justice avec la règle de la piété, afin que notre sentiment ne soit jamais ici en désaccord avec vous, et que dans la vie à venir nous obtenions pour le bien que nous aurons fait, les récompenses éternelles.

"Les assistans répondent: "Ainsi soit-il."

"Les congrégations qui se tiennent l'après-midi commencent par cette invocation; on termine les uns et les autres par la prière *Sub tuum præsidium*; Les pères prennent séance suivant l'ancienneté de leur consécration. Les évêques et les évêques élus ou nommés sont assis sur des chaises. Le fauteuil du métropolitain est placé sur une estrade. Le costume des évêques consiste dans le rochet et la mosette pour les congrégations: le rochet, la chape et la mitre pour les sessions. Les évêques élus ou nommés portent le rochet de dentelle et la mosette noire. Le costume des ecclésiastiques du second ordre consiste dans la soutane, le manteau long et la barette, soit pour les congrégations, soit pour les sessions."

Dans la première assemblée générale tenue lundi à trois heures, on a lu et voté trois décrets: *De Aperiendo Synodo, de Modo vivendi in Concilio*, et de *Professione fidei*.

Le journal dans lequel nous venons de puiser ces renseignements, annonce qu'il n'a pas le droit de rendre compte immédiatement de ce qui se passe dans l'intérieur du concile. De pareils récits, dit-il, n'arriveraient à la connaissance du public que par des indiscrétions qui ne peuvent pas se commettre. On apprécierà notre réserve et notre silence.

"Quand le moment sera venu, quand la sagesse des pères du concile en aura ainsi décidé, les actes de cette sainte assemblée seront livrés à la vénération des fidèles."

ORDINATION.—Dimanche dernier, Monseigneur Demers, évêque de Vancouver, a conféré la prêtrise à MM. Ephrem Therienet William Fitzgerald; le diaconat à M. Thomas Etienne Dagenais; et le sous diaconat à MM. Damien Laporte, Clet Dufour et au frère Gélot, de la congrégation des Oblats de Marie.

☞ Ceux de nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement notre journal, voudront bien nous transmettre leurs plaintes.

CE QUE PEUT L'AME RELIGIEUSE ET DEVOUÉE.—Deux dames Ursulines, *Ste. Jeanne de Chantal* et *S. Thomas*, viennent de quitter leur maison, mère de Québec, pour se rendre à Galveston, capitale du Téxas, et s'y dévouer à l'enseignement dans une institution de leur ordre. Mgr. Odin qui visita dernièrement notre ville, avait obtenu avec bonheur, le secours de ces généreuses institutrices pour son établissement fondé depuis peu dans sa ville épiscopale. Nous avons eu le bonheur de pouvoir apprécier et admirer l'éducation grande et élevée de ces saintes filles, leur esprit distingué, leur langage parfait dans les deux idiomes et leurs manières nobles et sans fard, telles que la religion seule peut les former. Habituées dès leur enfance aux douceurs de leur solitude, elles ne purent quitter pour toujours leurs compagnes chéries et leurs élèves sans verser d'abondantes larmes et elles en furent payées d'un juste retour. Puisse le ciel les protéger sur leur route et au terme de leur voyage, et donner à leur généreux sacrifice tout le succès qu'il mérite! C'est la troisième fois que notre ville de Québec a l'honneur d'envoyer à nos frères des pays voisins, des institutrices formées à la maison de nos Dames Ursulines, qui n'est surpassée par aucune autre en Amérique, pour y propager les lumières d'une éducation catholique parfaite.

J. de Québec.

(N°. 33.)

L'AGE DU PROGRES.

UNE des plus importantes découvertes de l'époque, pour soulager cette nombreuse classe de l'humanité souffrante, les malades atteints de CONSOMPTION, c'est le Baume de Cerises Sauvages du DR. WISTAR. Ce que le temps établit et consacre, ce que l'expérience adopte et confirme, ce que tous le monde se réunit pour déclarer bon, est tel, sans aucun doute. Une popularité de ce genre, fixe ses racines dans la société, si fortement et si profondément, que le temps ne peut la détruire. Le succès qu'a eu ce remède: pendant plusieurs années, a surmonté les préjugés de tous les hommes respectables et sensés, et l'Particle a pris rang parmi les premières et les plus heureuses découvertes du siecle; et lorsqu'on y a recours à temps, il guérit radicalement les maladies pour lesquelles il est recommandé.

Nous extrayons ce qui suit du "Bellows Falls Gazette," de janvier, 1846:

BAUME DE WISTAR.—Malgré l'aversion que nous avons pour vanter, comme plusieurs font, tout ce qui se présente sous l'apparence de remède patenté, et le fait que nous ne prenons presque jamais de remèdes d'aucune espece, cependant nous sentons que nous serions injustes envers la communauté en cachant plus longtemps l'opinion favorable que nous avons du Baume de Wistar, pour les cas de rhumes et de maladies pulmonaires. Ayant connu ses heureux effets en différentes circonstances, nous le regardons comme une excellent spécifique.

A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carte et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Arme.

Montréal, le 18 septembre 1849.

NAISSANCES.

En cette ville, le 4, la dame d'Amable Provost, Ecr. a mis au monde un fils.

En cette ville, le 3, la dame de M. Ignace Lenaud, marchand, a mis au monde une fille.

A Québec, le 3, la Dame de John Neilson, Ecr., a mis au monde un fils.

MARIAGES.

Au Village d'Industrie, le 1er, par Messire, Manseau, vicaire-général et curé du lieu, D. P. H. Turgeon, Ecr. seigneur de Beaumont.

Lundi matin, le 1er octobre, à Boucherville par le Révd. Messire St. Germain, curé de St. Laurent, George Desbarats., Ecr de cette cité, à Jessy-Louisse, fille unique de feu l'hon. Toussaint Pothier, aussi de cette cité.

A St. Charles, Rivière Chambly, le 25 ult. par Messire Ternet, curé du lieu, M. Ant. Marquette, cultivateur de St. Jean-Baptiste de Rouville, à Delle. Henriette Talon dite Lespérance.

DECES.

A Québec, le 29, M. J. B. Drolet, boucher, âgé de 39 ans.

A Kingston, le 21 septembre, à 90 ans, Madame M. Phelan, mère de Mgr. Phelan, administrateur du Diocèse de Kingston.

ATTENTION!!

On imprime à cet Office:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funéraires
Et *Jobs* de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Evêché.

Montréal, 21 septembre 1849.